

**SEANCE DU
11 JUIN 2020**

L'An deux mil 20 11 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN, MM. TETAZ, REYMOND, PONCET, CHANINET, DULLIN, MARTINET, MULLER, NIEMAZ

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. MULLER

I- Indemnités du Maire et des Adjoints

M le Maire informe le conseil que dans le cadre de la Loi « engagement proximité » promulguée en 2019, l'Etat octroie aux communes de 200 à 500 habitants une somme supplémentaire de 1500€ par an afin de révaloriser les indemnités du Maire et des Adjoints. M le Maire rappelle le montant des indemnités à savoir 576€ net pour le Maire et 224€ net pour les adjoints. Après débat, il est proposé de revaloriser les indemnités de la façon suivante : l'indemnité de fonction du Maire est fixée à 17.8 % de l'indice de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et l'indemnité de fonction des adjoint est fixée à 6.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

Cette proposition est validée à l'unanimité

II- Délégations du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du CGCT permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les délégations au Maire ;

III- Elections des délégués

Communautés de communes Bugey Sud :

Délégué : M CASTIN, suppléant M REYMOND

Commission d'appel d'offres :

M CASTIN, titulaires : M PONCET, M REYMOND, M CHANINET

Suppléants : Mme JACQUES, Mme Moisan, M TETAZ

SIVOS :

Titulaires : M CASTIN, Mme JACQUES, Mme MOISAN, M PONCET

Suppléants : M NIEMAZ, M CHANINET, M TETAZ, M DULLIN

SIEA :

Titulaire : M MARTINET

Suppléant : M TETAZ

Suppléant : M. CASTIN

IV - Désignation des commissions et de leurs membres

Il est rappelé que des personnes ne faisant pas partie du conseil municipal peuvent intégrer les commissions sur les propositions du conseil municipal

Commission travaux, voirie, bâtiment, urbanisme :

M REYMOND, M DULLIN, M PONCET, M CHANINET, M NIEMAZ, M CASTIN

Commission eau / assainissement :

M TETAZ, M DULLIN, M MARTINET, M CHANINET, M MULLER, M NIEMAZ, M CASTIN

Commission action sociale et solidarité :

Mme MOISAN, M CASTIN

Commission environnement et développement durable :

M PONCET, M CHANINET, M MULLER, M NIEMAZ, Mme JACQUES, M DULLIN, M CASTIN

Il est proposé d'intégrer M Pierre GUERIN, proposition acceptée par le conseil municipal

Commission animation, communication culture :

Bibliothèque : Mme JACQUES, M CASTIN

Commission fleurissement et mise en valeur du patrimoine :

M REYMOND, Mme JACQUES, M DULLIN, M CHANINET

V – Urbanisme : convention avec la CCBS et avenant pour les tarifs 2020

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Bugey Sud est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

A ce jour, 32 communes sont adhérentes au service urbanisme mutualisé : Andert-Condon, Arboys-en-Bugey, Artemare, Arvière-en-Valromey, Belley, Béon, Bregnier-Cordon, Brens, Ceyzerieu, Champagne-en-Valromey, Chaey-Bons, Contrevoz, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Haut-Valromey, Izieu, Magnieu, Mariginieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parces-et-Nattages, Peyrieu, Polliou, Premeyzel, Saint-Germain-les-Paroisses, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes.

Afin de préciser davantage certaines modalités de fonctionnement et de constituer un réel document support sur lequel les communes pourront s'appuyer, il est proposé une nouvelle convention. Celle-ci ne remet pas en cause les dispositions actuelles mais a pour but de clarifier et préciser le rôle de chacune des parties en application des procédures d'ores-et-déjà en place à ce jour. En outre, l'adaptation à partir de 2020 des modalités de tarification (à savoir le passage d'une tarification unique quel que soit l'acte à une tarification différenciée et progressive par type d'acte) nécessite d'adapter le contenu de la convention en conséquence.

Le projet de nouvelle convention a été présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du service en date du 19/02/2020. le conseil municipal valide le projet de convention entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la commune.

Monsieur le Maire rappelle également que, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service urbanisme mutualisé. Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1. Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service urbanisme mutualisé en date du 19 février 2020. Il convient de souligner que pour l'année 2020, le montant des cotisations a été calculé sur la base d'une tarification différenciée et progressive par type d'acte, à savoir :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
45,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Ainsi, le prévisionnel 2020 est de 213 400 € à répartir entre les communes suivant le nombre de dossiers de l'année 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à intervenir entre les Communes membres du service urbanisme mutualisé et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation de la commune pour l'année 2020 à savoir 2055 € et son échéancier de versement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

VI – Questions diverses et informations diverses

M CASTIN informe l'assemblée que des travaux de renouvellement de la chaussée entre Appregnin et Ambléon vont être réalisés par le Conseil Départemental à partir du 22 juin. Une rencontre avec les services du Conseil départemental sera organisée en vue d'élargir le croisement en direction d'Ambléon au sein duquel la route est très étroite.

M CASTIN informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en valeur du lavoir de Meyrieu auront lieu autour du 15 juillet. La route du Pontet sera entièrement renouvée au mois de septembre.

M CASTIN indique aussi que les travaux de remplacements de la chaudière fioul par une chaudière bois au sein du bâtiment de l'école / salle des fêtes sont en cours.

M CASTIN informe le Conseil Municipal que l'installation des compteurs Linky va commencer sur la commune de Saint-Germain-les-Parosises dans les semaines à venir. Tous les habitants de la commune vont recevoir un courrier d'ENEDIS afin de les informer sur les modalités d'installation de ces compteurs. Pour installer ces compteurs, ENEDIS fera appel à deux prestataires « SOLUTION 30 » ou « 5 COM ». Pour informer les mieux possible ses administrés, la Municipalité de Saint-Germain-les-Paroisses va distribuer dans chaque boîte à lettre un flyer explicatif sur les compteurs Linky.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Régis Castin